

Point de presse du Conseil d'Etat

27 avril 2016

La version Internet fait foi

M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat
M. Serge Dal Busco, vice-président du Conseil d'Etat
M. Christophe Genoud, vice-chancelier

Sommaire

Région transfrontalière	4
Renaturation du Foron : approbation d'une nouvelle convention transfrontalière	4
Genève-Confédération	5
Soutien au financement à prix coûtant de l'électricité d'origine renouvelable	5
Genève.....	6
Petit-Saconnex : nouveaux logements et appartements pour personnes âgées en perspective.....	6
Grands Esserts : premier plan localisé adopté – potentiel de 230 nouveaux logements	7
Fondations immobilières de droit public : états financiers et rapports d'activité adoptés	7
Adoption des états financiers et du rapport de gestion des TPG pour l'exercice 2015	9
Fondation des parkings : états financiers et rapport de gestion 2015 adoptés	10
Cliniques de Joli-Mont et Montana : contrat de prestations prolongé.....	11
Hôpitaux universitaires de Genève : états financiers et rapport de gestion 2015 approuvés	11
Approbation des comptes et du rapport de gestion 2015 de l'Hospice général	11
Approbation des comptes et du rapport de gestion 2015 de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile	12
Université de Genève : approbation des états financiers et du rapport de gestion 2015.....	12
Déduction des frais de déplacement : aboutissement d'un référendum cantonal	13
Ville de Genève : le référendum sur l'aménagement de la plaine de Plainpalais a abouti.....	13
Changements de conseillères-ers municipaux en avril 2016	14
Agenda des invitations à la presse	15

Région transfrontalière

Renaturation du Foron : approbation d'une nouvelle convention transfrontalière

Afin de répondre aux objectifs de protection de la population et d'améliorer la sécurité face aux risques de crues, le Conseil d'Etat a approuvé la signature d'une nouvelle convention transfrontalière de renaturation du Foron. Les travaux de renaturation, qui portent sur un linéaire de 2,8 kilomètres, concernent le secteur dit « PAVG », situé sur les communes de Puplinge, Ambilly et Ville-la-Grand, entre le pont de Mon-Idee et le pont SNCF de Ville-la-Grand.

L'objectif prioritaire de l'intervention est la suppression des débordements du Foron sur les zones urbanisées de Puplinge et des communes riveraines françaises. De plus, le projet prévoit la revitalisation de la rivière et la création d'un sentier pédestre. Le projet, estimé à environ 5,5 millions de francs, sera cofinancé par l'Etat de Genève et le Syndicat intercommunal à vocation unique pour l'aménagement et l'entretien du Foron du Chablais genevois (SIFOR), avec l'appui de subventions de la Confédération.

Pour rappel, les autorités suisses et françaises ont signé le [contrat de rivières transfrontalier du Foron](#) en 2004.

Pour toute information complémentaire : M. Alexandre Wisard, directeur du service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche, direction générale de l'eau, DETA, ☎ 022 546 74 50.

Soutien au financement à prix coûtant de l'électricité d'origine renouvelable

Le Conseil d'Etat a répondu favorablement à une [consultation](#) du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication concernant une modification de l'ordonnance sur l'énergie, en application de l'article 15b de la [loi sur l'énergie \(LEne\)](#).

La loi sur l'énergie prévoit en effet que le Conseil fédéral adapte graduellement le montant du supplément destiné au financement de la rétribution à prix coûtant de l'électricité d'origine renouvelable. Actuellement, ce supplément est de 1,3 ct/kWh. Le projet d'ordonnance propose de le fixer à 1,5 ct/kWh dès le 1^{er} janvier 2017.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat salue cette augmentation destinée à financer la production d'électricité d'origine renouvelable et poursuivre ainsi l'encouragement de cette filière. L'augmentation proposée doit en effet permettre de débloquer une partie des projets sur liste d'attente pour bénéficier de la rétribution à prix coûtant.

*Pour toute information complémentaire : M. Olivier Epelly, directeur général de l'office cantonal de l'énergie,
☎ 022 327 93 64.*

Petit-Saconnex : nouveaux logements et appartements pour personnes âgées en perspective

Le Conseil d'Etat a adopté un plan localisé de quartier (PLQ) d'initiative communale, situé sur vingt parcelles comprises entre la route de Meyrin et l'avenue de la Forêt, sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex. Le périmètre de ce projet représente un potentiel de réalisation d'environ 340 nouveaux logements, d'un immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) avec nonante-deux chambres, de divers équipements publics et de 2400 m² destinés à des activités.



Ce projet abroge et remplace le PLQ adopté par le Conseil d'Etat le 3 octobre 1994, en permettant, d'une part, de réaliser deux étages supplémentaires sur les bâtiments de logements et IEPA prévus le long de la route de Meyrin, soit un total de sept niveaux sur rez.

Le projet prévoit, d'autre part, la construction de quatre bâtiments de logements de sept à neuf étages sur rez avec la création de plusieurs espaces de jeux communs. Ces immeubles accueilleront des activités, des équipements publics ou des locaux communs au rez-de-chaussée des immeubles.

Une cession à la Ville de Genève est également prévue afin de créer un parc public, une liaison piétonne et une place entre les bâtiments patrimoniaux (domaine de la Forêt) situés dans le périmètre.

Ces édifices, constitués d'une maison de maître, d'une dépendance et d'un pavillon-serre feront tout prochainement l'objet d'une mesure de classement par le Conseil d'Etat, en accord avec la Ville de Genève. Construits entre la fin du XVII^{ème} et le début du XIX^{ème} siècles, ils forment l'ancien domaine de la Forêt, constitué à partir du morcellement des terres de l'évêque de Genève. S'y ajoutent une grange ainsi qu'une autre maison de maître construites à la fin du XVIII^{ème} siècle, qui feront l'objet d'une mesure d'inscription à l'inventaire.

Des places de stationnement extérieures pour voitures et vélos, un alignement d'arbres et un éco-point sont prévus le long de la route de Meyrin. Quarante-cinq places de stationnement voitures à l'extérieur pour les activités et les visiteurs seront réalisées, ainsi qu'un parking souterrain de 328 places pour les habitants. Trois cent soixante-quatre places pour le stationnement des vélos à l'extérieur et à l'intérieur seront disponibles.

L'indice de densité du PLQ est de 2,66, ce qui correspond à une surface brute de plancher (SPB) d'environ 42'000 m² affectée au logement, y compris ceux de type IEPA, 2400 m² de SPB pour des commerces et 1300 m² dans les bâtiments patrimoniaux maintenus, soit un total de 45'700 m² de SBP pour l'ensemble du PLQ.

L'enquête publique a eu lieu du 5 juin au 5 juillet 2015. Dans sa délibération du 28 octobre 2015, le Conseil municipal de la Ville de Genève a préavisé favorablement le projet à l'unanimité. La procédure d'opposition, qui s'est tenue du 15 décembre 2015 au 25 janvier 2016, a suscité une opposition.

Dès la publication de l'arrêté du Conseil d'Etat dans la Feuille d'avis officielle, le plan sera disponible à l'adresse www.ge.ch/amenagement/plansadoptes.

Pour toute information complémentaire : sur le plan localisé de quartier : M Pascal Michel, chef de service a.i. secteur est, direction du développement urbain – rive droite, office de l'urbanisme, DALE, ☎ 022 546 73 86 ; sur les mesures de protection patrimoniale : Mme Sabine Nemeč Piquet, directrice générale, office du patrimoine et des sites, DALE, ☎ 022 546 60 95.

Grands Esserts : premier plan localisé adopté – potentiel de 230 nouveaux logements

Le Conseil d'Etat a adopté le premier plan localisé de quartier (PLQ) issu du [grand projet des Grands Esserts](#), portant sur des terrains situés en zone de développement 3, entre le chemin des Beaux-Champs et la route de Vessy, sur la commune de Veyrier.



Le PLQ prévoit la construction de bâtiments organisés en îlot, dont le nombre de niveaux maximum est de six étages sur rez-de-chaussée, donnant sur un espace vert aménagé, accessible et ouvert. Le potentiel de nouveaux logements est de 230.

Les bâtiments sont implantés en front de la route de Vessy, du chemin des Beaux-Champs, du futur chemin des Grands-Esserts et de l'esplanade Jean-Piaget, nouvellement créée.

La totalité des constructions projetées représente 23'500 m² de surfaces brutes de plancher, dont 23'000 m² pour des logements et 500 m² pour des activités localisées en rez-de-chaussée de l'esplanade Jean-Piaget. Cela représente un indice d'utilisation du sol (IUS) de 1,71 et un indice de densité (ID) de 2,2.

Le plan prévoit également pour les espaces extérieurs la plantation d'arbres le long du chemin des Beaux-Champs.

Le projet comprend en outre un parking souterrain sur deux niveaux, d'une capacité de 235 places, dont l'accès s'effectue depuis le chemin des Grands-Esserts. Quatre cent soixante places de stationnement pour les vélos seront aussi créées.

Le Conseil municipal de Veyrier a préavisé favorablement ce projet le 10 novembre 2015. La procédure d'opposition ouverte du 11 décembre 2015 au 25 janvier 2016 a suscité deux oppositions émanant de quatorze personnes.

Dès la publication de l'arrêté du Conseil d'Etat dans la Feuille d'avis officielle, le plan sera disponible à l'adresse www.ge.ch/amenagement/plansadoptes.

Pour toute information complémentaire : Mme Anne Vuichard, cheffe de service Lac-Drize, direction du développement urbain – rive gauche, office de l'urbanisme, DALE, ☎ 022 546 73 79.

Fondations immobilières de droit public : états financiers et rapports d'activité adoptés

Le Conseil d'Etat a adopté dix projets de loi approuvant les états financiers et les rapports d'activité des cinq fondations immobilières de droit public (FIDP – fondations HBM) pour l'exercice 2015.

Les buts principaux des FIDP figurent aux articles 14A et suivants de la [loi générale sur le logement et la protection des locataires \(LGL\)](#). Ils consistent notamment en la construction, l'acquisition et l'exploitation d'immeubles et de logements destinés aux personnes à revenus modestes.

Pour l'année 2015, les fondations ont mis à la location 286 nouveaux logements et reloué 283 logements existants, ce qui confirme la baisse du taux de rotation dans les logements constatée en 2014.

Conformément à la norme IPSAS 17 et en accord avec le service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI), les fondations ont revu la durée d'utilité des immobilisations corporelles en la portant à cent ans. Cette durée se justifie compte tenu de l'entretien régulier et conséquent du parc immobilier des fondations. La diminution des amortissements des immeubles qui s'en est suivi permet aux fondations de retrouver des comptes équilibrés en 2015.

Les organes de révision ont recommandé d'approuver sans réserve les comptes annuels et les conseils d'administration ont approuvé les rapports de leur propre fondation.

Fondation HBM Camille Martin

La fondation a mis en location seize nouveaux logements au chemin des Troènes, à Lancy. Quatre chantiers étaient en cours à la fin de l'exercice 2015 (Golette, Tivoli, Vergers et Pré-Longet), représentant à terme près de 270 nouveaux logements.

La fondation a notamment poursuivi les études visant à l'amélioration thermique des bâtiments qu'elle possède dans la cité du Lignon (464 logements). Les travaux, d'un peu plus de 6 millions de francs, devraient être réalisés entre 2016 et 2017.

Elle a en outre attribué quarante-quatre logements en 2015 sur les 1405 logements qu'elle possède, soit un taux de rotation de 3,1% (4,4% en 2014).

Le résultat 2015 présente, après amortissement des immeubles pour 2,6 millions de francs, un bénéfice net de 1,8 million, en augmentation de 2,6 millions par rapport à l'année précédente (perte de 800'000 francs).

Fondation HBM Emma Kammacher

La fondation a mis en location les 185 nouveaux logements de la première étape de son opération de démolition-reconstruction de la Fontenette, à Carouge. La deuxième étape de 150 logements devrait être livrée courant 2018.

Par ailleurs, elle a été active sur plusieurs projets de construction (dont Petite-Boissière, Jules-Cougnard, Chapelly, Allières et Guillocheurs) qui devraient permettre, à terme, la livraison d'au moins 230 logements.

Les activités de rénovation du parc immobilier de la fondation demeurent soutenues. Huit immeubles représentant près de 330 logements feront l'objet de travaux ou de dépôt de requête en autorisation de construire en 2016.

La fondation a en outre attribué cinquante-neuf logements durant l'exercice sur les 1519 qu'elle possède, soit un taux de rotation de 3,9% (3,8 % en 2014).

Quant aux états financiers, ils présentent, après amortissement des immeubles pour 3 millions de francs, un bénéfice net de 1,9 million, en augmentation de 2,7 millions par rapport à l'année précédente (perte nette de 800'000 francs).

Fondation HBM Jean Dutoit

La fondation a mis en location deux immeubles au Petit-Saconnex (routes de Meyrin et Denis-de-Rougemont), pour un total de cinquante logements. Un chantier était en cours à la fin de l'exercice (Jolimont, quarante-huit logements). Un projet (Soret) est actuellement en phase de développement, qui devrait permettre à terme la réalisation de vingt à trente logements.

La fondation a attribué soixante-neuf logements durant l'exercice, soit un taux de rotation de 4,1% (2,7% en 2014).

Le résultat 2015 présente, après amortissement des immeubles pour 3,5 millions de francs, un bénéfice net de 2 millions, en augmentation de 3,3 millions par rapport à l'année précédente (perte de 1,3 million).

Fondation HBM Emile Dupont

La fondation a mis en location deux immeubles à Onex et à Confignon, pour un total de trente-cinq nouveaux logements. La décision d'autorisation de construire délivrée pour son projet sis avenue Edmond-Vaucher 19 (soixante logements) fait quant à elle l'objet d'un recours au Tribunal fédéral.

En parallèle, la fondation a poursuivi son engagement en faveur du plan directeur du quartier situé dans le périmètre Aire-Concorde, qui permettra la construction de plusieurs centaines de nouveaux logements après démolition de plusieurs bâtiments existants.

La fondation a attribué cinquante-six logements, hors rocade dans les immeubles des Libellules, dont la rénovation s'est achevée. Le taux de rotation de son parc immobilier a été de 3,7% (3,49% en 2014).

Le résultat 2015 présente, après amortissement des immeubles pour 2,8 millions de francs, un bénéfice net de 6,1 millions, en hausse de 6,6 millions par rapport à l'année précédente (perte de 500'000 francs). Ce résultat englobe un produit exceptionnel de 5,6 millions provenant d'un don d'une fondation pour les travaux de rénovation de l'ensemble des Libellules.

Fondation René et Kate Block

Dans le cadre de son programme d'entretien de son patrimoine, la Fondation René et Kate Block a poursuivi sa réflexion dans le but de réaliser d'importantes transformations dans les salles de bains et les cuisines des immeubles sis avenue Bois-de-la-Chapelle 67-69 (137 logements) et avenue du Lignon 50-53 (147 logements).

Les travaux devraient débuter courant 2016. La fondation a par ailleurs finalisé les travaux de transformation au rez-de-chaussée de l'immeuble Bourgogne 2 (quarante-deux logements), qui visaient à offrir à l'Institution genevoise de maintien à domicile (Imad) l'infrastructure nécessaire et compatible à un immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA).

Le chantier de l'immeuble sis route de Meyrin 16-18 a été ouvert en automne. La livraison de quarante-deux logements IEPA interviendra courant 2017.

La fondation a en outre attribué soixante-trois logements durant l'exercice, soit un taux de rotation de 8% (5,29% en 2014).

Enfin, le résultat 2015 présente, après amortissement des immeubles pour 800'000 francs, une perte nette de 40'000 francs, en diminution de 690'000 francs par rapport à l'année précédente (perte de 730'000 francs).

Pour toute information complémentaire : M. Stéphane Lorenzini, président de la commission administrative des fondations immobilières de droit public (CAFI), en contactant M. Michel Perizzolo, président du secrétariat des FIDP, ☎ 022 807 08 16.

Adoption des états financiers et du rapport de gestion des TPG pour l'exercice 2015

Le Conseil d'Etat a adopté deux projets de loi approuvant, d'une part, les états financiers consolidés, d'autre part, le rapport de gestion des Transports publics genevois (TPG) pour l'exercice 2015, qui correspond à la première année du contrat de prestations 2015-2018, adopté par le Grand Conseil le 4 décembre 2014.

Suite à l'[adoption par le peuple de l'initiative 146 « Stop à la hausse des tarifs TPG » en mai 2014](#), et la baisse de recettes voyageurs de l'ordre de 10 millions de francs en découlant, le contrat de prestations TPG a été élaboré avec l'objectif de rationaliser l'offre existante pour la rendre plus efficiente, tout en tentant de ne pas péjorer son attractivité pour les usagers.

En 2015, la seule amélioration a concerné la réorganisation des lignes 43 et 46, proposant ainsi une desserte plus dense du nouveau quartier de la Chapelle.

Plusieurs mesures d'efficacité ont été déployées, comme la coupure des lignes K et L aux Esserts (Lancy-Hubert) ou encore la diminution de l'offre de la ligne 42.

Une nouvelle organisation des plages horaires de pointe le soir sur les principales lignes a été réalisée.

En conséquence, l'offre de transport a diminué de 2,5% entre 2014 et 2015. Toutefois, il faut noter qu'entre 2010 et 2015, celle-ci a augmenté de 22,3% alors que la fréquentation mesurée en voyages-kilomètres a progressé durant cette même période de 15,9%, ce qui témoigne malgré tout du dynamisme et de la bonne utilisation des transports publics.

Le compte d'exploitation présente un bénéfice de 2,6 millions de francs, alors qu'une perte de 2,3 millions de francs était prévue au budget. En tenant compte des charges financières (13,8 millions de francs, pour 14,7 millions prévus au budget) et des quotes-parts aux résultats des participations, le résultat 2015 dégage une perte de 11 millions de francs.

Suite à la baisse des tarifs, la baisse des revenus d'Unireso s'est produite comme estimée. A 126,4 millions de francs, le revenu en provenance d'Unireso se situe à environ 10 millions de francs au-dessous du revenu de 2014.

Au-delà des chiffres, le Conseil d'Etat entend souligner l'engagement des collaboratrices et collaborateurs des TPG, qui ont permis à l'établissement d'atteindre l'ensemble des indicateurs de performance liés au contrat de prestations.

Pour toute information complémentaire : M. Benoît Pavageau, directeur des transports collectifs, direction générale des transports, DETA, ☎ 022 546 78 03.

Fondation des parkings : états financiers et rapport de gestion 2015 adoptés

Le Conseil d'Etat a adopté deux projets de loi approuvant, d'une part, les états financiers consolidés et, d'autre part, le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'exercice 2015.

La Fondation des parkings est une entreprise de droit public au service de la politique du stationnement édictée par l'autorité cantonale. Elle a notamment pour priorités la construction et la gestion de parcs-relais (P+R) et de parkings destinés aux habitants de quartiers et au public, ainsi que le contrôle du stationnement en Ville de Genève et dans quelques communes de la première couronne (Carouge, Plan-les-Ouates, Lancy, Vernier).

L'année 2015 a été marquée par l'introduction de nouveaux moyens de paiement pour le stationnement sur voirie : au paiement par monnaie s'ajoutent désormais ceux par téléphone et par cartes bancaires. Elle s'est également caractérisée par la préparation des projets à venir, notamment les parkings des gares du Léman Express (Chêne-Bourg et Eaux-Vives).

Sur le plan financier, la fondation a enregistré en 2015 un bénéfice net de 13,5 millions de francs, en amélioration de 42,4% par rapport à 2014. Pour autant, cet exercice s'est caractérisé par une progression de ses produits (+2,9%) et une contraction de ses charges (-8,4%). En outre, la fondation a poursuivi sa politique de désendettement, menée depuis 2012, pour ramener son taux d'endettement de long terme à 18,4% du bilan (30,2% en 2014).

Selon les dernières planifications, 4600 places « P+R » et « habitants » – dont les ouvrages liés au CEVA – devront être construites d'ici 2020, pour un montant d'investissement brut de 192 millions de francs.

L'organe de révision de la fondation a recommandé d'approuver les comptes annuels sans réserve et le conseil d'administration a approuvé le rapport de gestion.

Pour toute information complémentaire : M. Cyril Arnold, économiste, DETA, ☎ 022 327 90 41.

Cliniques de Joli-Mont et Montana : contrat de prestations prolongé

Le Conseil d'Etat a prolongé en 2016 par avenant le contrat de prestations 2012-2015 avec les cliniques de Joli-Mont et Montana.

Une loi qui vise à intégrer les cliniques au périmètre des Hôpitaux universitaires de Genève vient d'être adoptée par le Grand Conseil. Son entrée en vigueur n'étant pas encore intervenue, il est nécessaire de prolonger le contrat de prestations susmentionné et d'adapter [la loi qui le valide](#).

Ce contrat de prestations comporte une augmentation de l'indemnité de fonctionnement des cliniques afin d'adapter le taux d'encadrement soignant à la sévérité croissante des pathologies prises en charge.

La volonté du Conseil d'Etat est de permettre la continuité de l'exploitation de tous les lits des cliniques pour répondre aux besoins en soins de réadaptation, en augmentation rapide en raison du vieillissement de la population.

Pour toute information complémentaire : M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello DEAS, ☎ 079 935 86 75 ou M. Adrien Bron, directeur général, direction générale de la santé, DEAS, ☎ 022 546 50 26.

Hôpitaux universitaires de Genève : états financiers et rapport de gestion 2015 approuvés

En vertu de l'article 60 de la [loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat](#), le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil deux projets de lois approuvant les états financiers et le rapport de gestion 2015 des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

Les comptes 2015 présentent un excédent avant répartition de 11,194 millions de francs. Conformément aux clauses du contrat de prestations conclu entre l'Etat de Genève et les HUG pour les années 2012 à 2015 et adopté par le Grand Conseil par le biais de la [loi 10865](#), ce montant est réparti à hauteur de 75% en faveur des HUG (soit 8,395 millions de francs), les 25% restants étant restitués à l'Etat de Genève (soit 2,798 millions).

Pour toute information complémentaire : M. Marc Brunazzi, directeur administratif et financier, DEAS, ☎ 022 327 92 38.

Approbation des comptes et du rapport de gestion 2015 de l'Hospice général

En vertu de l'article 60 de la [loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat](#), le Conseil d'Etat a adopté les projets de lois approuvant, d'une part, les états financiers, d'autre part le rapport de gestion 2015 de l'Hospice général.

Les comptes 2015 aboutissent à un résultat d'exploitation de 75,9 millions de francs, dû exclusivement au résultat de réévaluation du parc immobilier de l'Hospice général, le résultat de fonctionnement étant déficitaire de 100'000 francs. En effet, une hausse de près de 10% de la valeur des actifs immobiliers de rendement, découlant d'une conjoncture favorable du marché de l'immobilier, a permis à l'Hospice général de réaliser un résultat de réévaluation de 76 millions de francs. Le léger déficit de fonctionnement sera couvert par la réserve conjoncturelle de l'Hospice général.

Les charges d'exploitation 2015 de l'Hospice général se montent à 484,5 millions de francs, dont 271,4 millions liés aux prestations sociales et 86,7 millions liés aux prestations d'aide aux migrants. Les prestations versées aux usagers de l'Hospice général s'élèvent à 298 millions de francs, en augmentation de 1% par rapport à 2014. Les charges de fonctionnement représentent 126,4 millions de francs, en hausse de 1%.

*Pour toute information complémentaire : M. Marc Brunazzi, directeur administratif et financier, DEAS,
☎ 022 327 92 38.*

Approbation des comptes et du rapport de gestion 2015 de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile

En vertu de l'article 60 de la [loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat](#), le Conseil d'Etat a adopté les projets de lois approuvant les états financiers et le rapport de gestion 2015 de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (Imad).

Les comptes 2015 présentent un déficit de 1,258 millions de francs, pris en charge à hauteur de 75% par l'Imad (soit 943'445 francs) et 25% par l'Etat de Genève (soit 314'481 francs), conformément aux clauses du contrat de prestations conclu entre l'Etat de Genève et l'Imad pour les années 2012 à 2015 et adopté par le Grand Conseil par le biais de la [loi 10862](#).

*Pour toute information complémentaire : M. Marc Brunazzi, directeur administratif et financier, DEAS,
☎ 022 327 92 38.*

Université de Genève : approbation des états financiers et du rapport de gestion 2015

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil des projets de loi approuvant, d'une part, les états financiers 2015 et, d'autre part, le rapport de gestion 2015 de l'Université de Genève. Ce dernier présente les principaux éléments relatifs à l'enseignement, la recherche et les services à la cité, les réalisations de la convention d'objectifs 2012-2015 ainsi que les axes de développement poursuivis par le nouveau recteur Yves Flückiger, en fonction depuis le 15 juillet 2015.

En vertu de l'article 60 de la [loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat](#), il appartient en effet au Conseil d'Etat de soumettre au Grand Conseil les états financiers et les rapports de gestion des entités du périmètre de consolidation.

Sur le plan financier, l'exercice 2015 s'est clôturé avec une perte nette de 7,182 millions de francs, contre un bénéfice de 22,466 millions en 2014. Cette diminution du résultat provient essentiellement de l'utilisation du fonds d'innovation et de développement et des résultats latents relatifs au portefeuille mobilier.

En ce qui concerne l'exploitation, le total des charges se monte à 748,884 millions de francs et le total des revenus atteint 737,769 millions. Le résultat d'exploitation se monte ainsi, quant à lui, à -11,116 millions de francs, contre +5,345 millions de francs en 2014. Il se compose d'un résultat déficitaire de -12,767 millions au niveau des fonds provenant de l'extérieur, soit les fonds institutionnels principalement dédiés à la recherche, et d'un résultat excédentaire de 1,651 million (déduction faite de la rétrocession de 25% à l'Etat de Genève)

sur les fonds provenant de l'Etat, soit principalement des collectivités publiques (Etat de Genève, Confédération et autres cantons).

Pour toute information complémentaire : Mme Ivana Vrbica, directrice de l'unité des hautes écoles, DIP,
☎ 022 546 69 15.

Déduction des frais de déplacement : aboutissement d'un référendum cantonal

Le Conseil d'Etat a constaté l'aboutissement d'une demande de référendum cantonal contre la [loi modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques \(LIPP\) \(Limitation de la déduction des frais de déplacement selon le droit fédéral harmonisé\) \(D 3 08 – 11685\), du 17 décembre 2015.](#)

La vérification des signatures déposées à l'appui de la première demande de référendum a donné les résultats suivants :

Signatures déposées par l'UDC :

- nombre de signatures annoncées : 893
- nombre de signatures contrôlées : 527
- nombre de signatures validées : 510

Signatures déposées par le PLR :

- nombre de signatures annoncées : 1034
- nombre de signatures contrôlées : 528
- nombre de signatures validées : 515

Récapitulatif :

- nombre total de signatures annoncées : 1927
- nombre total de signatures contrôlées : 1055
- nombre total de signatures validées : 1025

Le nombre de 500 signatures, correspondant à 500 titulaires des droits politiques, tel qu'exigé par la [constitution de la République et canton de Genève](#) pour faire aboutir ce référendum, étant atteint, celui-ci a abouti.

La date de la votation populaire sur cet objet sera fixée ultérieurement.

Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ☎ 022 327 95 09.

Ville de Genève : le référendum sur l'aménagement de la plaine de Plainpalais a abouti



Le gouvernement a constaté l'aboutissement d'une demande de référendum communal contre la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 19 janvier 2016 (PR-994) ouvrant un crédit de 8'071'635 francs destiné à la requalification complète de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais côté avenue Henri-Dunant, la finalisation de l'aménagement côté avenue du Mail, comprenant au total la plantation de 87 arbres, la transplantation de 54 arbres, la mise en place des réseaux en sous-sol et

d'équipements pour les marchés ainsi que le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité.

La vérification des signatures déposées a donné les résultats suivants :

- nombre de signatures exigées : 4000
- nombre de signatures annoncées par les déposants : 8300
- nombre de signatures contrôlées : 4937
- nombre de signatures validées : 4021

Le nombre de 4000 signatures, correspondant à 5% des titulaires des droits politiques, mais au minimum 3000 et au maximum 4000, tel qu'exigé par la [constitution de la République et canton de Genève](#) pour faire aboutir le référendum, est atteint.

La date de la votation populaire sur cet objet sera fixée ultérieurement.

Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ☎ 022 327 95 09.

Changements de conseillères-ers municipaux en avril 2016

Durant le mois d'avril 2016, le service des votations et élections a procédé à six remplacements de conseillers-ères municipaux dans les communes genevoises suivantes :

- **Carouge** : Mme Marie-Josée Naine est élue en remplacement de M. William Haymoz, démissionnaire ;
- **Perly-Certoux** : Mme Bénédicte de Raemy est élue en remplacement de M. Antoine Melo, démissionnaire ;
- **Plan-Les-Ouates** : M. Pierre Torri est élu en remplacement de Mme Catherine Hostettler, démissionnaire ;
- **Puplinge** : M. Vincent Läderach est élu en remplacement de Mme Alexandra Mathys, démissionnaire.

Par ailleurs, en l'absence de « viennent-ensuite » sur la liste électorale, deux élections complémentaires par dépôt prioritaire conformément à l'article 164 de la [loi sur l'exercice des droits politiques](#) ont eu lieu dans les communes suivantes :

- **Onex** : Mme Rose Bissat a été élue sans scrutin sur la liste « MCG – Mouvement Citoyens Genevois » suite à la démission de M. Patrick Aubert ;
- **Puplinge** : Mme Eléonore Possa a été élue sans scrutin sur la liste « Puplinge Bouge » suite à la démission de Mme Aline Wohlgemuth.

Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ☎ 022 327 95 09.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

DATE	SUJET	LIEU	DPT	CONTACT
2 mai 14h00	Un organe de médiation pour favoriser le dialogue entre la police et la population	Salle de conférence de l'organe de médiation de la police 2, rue Henri-Fazy	DSE	Caroline Widmer ☎ 022 327 92 16 ou 076 424 80 49
3 mai 10h30	Signature du contrat unique environnemental	Salle du conseil communautaire Communauté de communes du Pays de Gex 135, rue de Genève 01170 Gex (F)	Grand Genève	Emilie Voltaire ☎ +33 684 45 80 17
10 mai 10h00	GEothermie 2020, premiers résultats de la prospection	SIG 5, rue des Jardins	DETA SIG	Grégoire Pralong ☎ 076 376 73 79 Véronique Tanerg ☎ 079 103 17 68